

La Lettre

N° 115 18 février 2014

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

«La CGT appelle les salariés, les précaires, les demandeurs d'emploi, les intérimaires, les intermittents à se préparer à un rapport de force», a lancé Eric Aubin (CGT).

Mobilisation salariale générale!



Sommaire

- / 1) Coût du capital: des luttes immédiates à la perspective d'une transformation radicale......page 2/5
- 2) Des chômeurs trop indemnisés, frein à la reprise d'emploi?.....pages 5/8

Coût du capital : des luttes immédiates à la perspective d'une transformation radicale

Des millions de nos concitoyens s'attendent à vivre plus mal dans les années à venir qu'aujourd'hui.

Et que leur répond-on ? C'est de votre faute, vous coûtez trop cher ! Vous les salariés des entreprises privées qu'on licencie. Et vous les fonctionnaires et les agents des services publics dont on détruit les emplois et dont on bloque les salaires ! Selon les financiers et le MEDEF, l'économie française sera plus « compétitive », s'il y a moins d'ouvriers dans l'automobile et la chimie, moins d'infirmières, d'enseignants, de chercheurs...

Et voilà que le président de la République, tournant le dos aux attentes de ses électeurs, se soumet sans aucune retenue à ces exigences insensées en annonçant 30 milliards de cadeaux supplémentaires aux entreprises et 50 milliards de réductions des dépenses publiques!

Tout cela au nom de la « baisse du coût du travail pour redonner de la compétitivité à nos entreprises ».

Pourtant, la preuve est faite depuis longtemps que ces politiques n'ont aucune influence positive sur l'emploi et la croissance, bien au contraire.

Les politiques de « baisse du coût du travail » ne sont pas une « politique de l'offre » ; elles ne font qu'affaiblir l'économie.

Entre 1991 et 2013, les exonérations dont bénéficient les patrons sont passées de 4 % à quelque 28 % des cotisations sociales patronales, soit une baisse du coût du travail totale de 373,6 milliards d'euros!

Or, au cours de cette période, le chômage et la précarité n'ont pas cessé de croître et, dans les années 2000, le déficit commercial de la France a explosé avec, au cœur, le déficit des échanges industriels, particulièrement vis à vis de l'Allemagne

Cela s'explique. La politique de « baisse du coût du travail » mine l'économie de deux façons :

- elle engendre une insuffisance de la demande de consommation des salariés et de leurs familles, y compris du fait de la mise en concurrence accrue entre salariés, tirant vers le bas toute la structure des salaires et des chômeurs dont le nombre ne cesse de croître;
- elle affaiblit l'offre par l'insuffisance des qualifications, accroissant nos handicaps face aux exigences des nouvelles technologies dans la compétitivité internationale que se livrent les entreprises.

En faisant obstacle à la croissance, cette politique pousse aux délocalisations des entreprises vers les pays où la croissance est plus forte, en particulier les États-Unis et les pays émergents. Et pendant qu'on culpabilise les salariés avec le « coût du travail », on écrase l'économie avec les prélèvements opérés par les actionnaires, les banques, les marchés financiers.

Dépenses des entreprises non financières en 2012			
Consommations intermédiaires (achats de matières, produits, services)	1546,5	53,7%	
Salaires et et cotisations sociales	689,8	23,9%	
Salaires bruts	520,3	18,1%	
Cotisations sociales employeurs	157,9	5,5%	
Cotisations sociales imputées	11,6	0,4%	
Impôts	89,3	3,1%	
à la production	56,5	2,0%	
sur les bénéfices	32,8	1,1%	
Prélèvements financiers	298,6	10,4%	
Charges financières (intérêts)	69,1	2,4%	
Dividendes	229,5	8,0%	
Autres coûts du capital			
Amortissements	145	5,0%	
Loyers	Environ 100 ?	3,5%	
Autres revenus de la propriété	11,2	0,4%	
Coût total du capital	554,9	19,3%	
Total des coûts	2880,4	100,0%	
O NOTE			

Source : INSEE, comptes nationaux, cité par Frédéric Boccara, dans : « Lutter contre le coût du capital pour des dépenses d'expansion sociale et permettant une efficacité nouvelle », Economie et politique, n° 712-713 (novembre-décembre 2013)





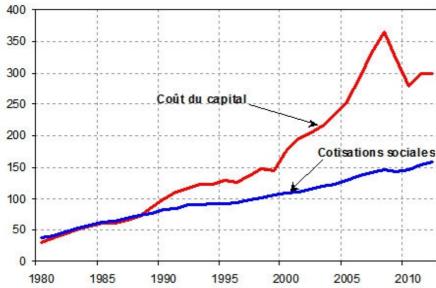
Regardons donc les coûts – ou, pour parler de façon moins connotée idéologiquement et moralement, les dépenses – que les entreprises doivent engager pour exercer leur activité. Elles se décomposent selon le tableau suivant :

On voit que ce qu'on peut rassembler sous le chapitre du « coût du capital » est du même ordre de grandeur que les dépenses de salaires et les cotisations sociales.

La partie la plus visible est constituée des prélèvements opérés par les actionnaires (dividendes) et par les intérêts payés aux banques et aux détenteurs de titres émis par les entreprises sur les marchés financiers.

Il s'agit de coûts parasitaires.

En 1980, selon les Comptes de la Nation, dans les sociétés non financières (autres que banques et assurances), ces prélèvements représentaient 14,18 % de la valeur ajoutée contre 17,10 % pour les cotisations sociales patronales (charges sociales). Mais cette proportion a atteint 30,41 % en 2012 pour les « charges financières » contre 15,51 % pour les cotisations sociales.



Aux charges directement financières s'ajoutent les coûts immobiliers, fonciers, et le coût lié à la nécessité de renouveler les équipements matériels des entreprises à mesure qu'ils s'usent (ce qu'on appelle l'amortissement).

L'obsolescence accélérée voulue des équipements productifs et des produits pousse à renouveler le capital beaucoup plus vite. Par exemple tous les 3 ans au lieu de tous les 5 ans, et donc, pour servir le capital, il pousse à prélever sur la valeur ajoutée produite 33% de la valeur des investissements chaque année (renouvellement à 100 % en 3 ans), au lieu de 20% (renouvellement en 5 ans).

✓ Le plus grave, dans cette affaire, c'est que les exigences de rentabilité financière imposent leur loi à la gestion des entreprises. Les patrons ne décideront de produire, d'embaucher, d'investir que s'ils prévoient que cela permettra de dégager assez de richesses pour satisfaire les exigences des actionnaires et des marchés financiers.

✓ Soit ils n'investiront pas et préféreront placer leurs profits sous forme de titres financiers. Soit ils feront tout pour rendre l'investissement assez rentable au regard des critères des marchés financiers, et ils sacrifieront l'emploi, les salaires, la formation, la recherche.

<u>Derrière cette domination les exigences</u> de rentabilité et d'accumulation

Faire face au coût du capital, ce n'est donc pas seulement prendre de l'argent aux patrons, ou leur en donner moins. C'est leur prendre le pouvoir ! C'est-à-dire imposer des décisions visant des objectifs sociaux plutôt que la rentabilité financière exigée par les marchés financiers.

C'est la raison pour laquelle l'exigence d'une réorientation du crédit est si importante : avec leur pouvoir de création monétaire (soutenu par celui des banques centrales) les banques pourraient rendre possible projets réalisation aujourd'hui de bloqués par la dépendance de notre économie envers les marchés financiers.

Un pôle public financier, avec des banques nationalisées, serait l'un des instruments qui contribueraient à y parvenir mais l'expérience des nationalisations de 1982 a montré que cela ne suffisait pas ; il faut une conquête de pouvoirs à tous les

niveaux où se prennent les décisions, « du local au mondial ».

Agir à tous les niveaux de décisions pour arracher des pouvoirs au capital, avec de nouveaux critères de financement.

1) Cela commence dans l'entreprise avec de nouveaux pouvoirs des salariés et de leurs représentants syndicaux pour faire prendre en compte des projets industriels efficaces, développant l'emploi, la formation, la recherche et



FISCALITE - FISCALITE - FISCALITE



créer ainsi davantage de valeur ajoutée en économisant sur les investissements matériels et les ressources naturelles.

Pour avoir une portée réelle, ces pouvoirs doivent pouvoir s'étendre à la mobilisation des crédits bancaires nécessaires au financement de ces proiets.

2) Cela continue dans l'environnement immédiat de l'entreprise : les localités, les bassins d'emplois, où les citoyens devraient pouvoir interpeller les directions d'entreprises sur les projets d'investissement. de licenciements ou de délocalisations, les banques sur leur contribution au développement du tissu économique local, les pouvoirs publics sur leur soutien à l'emploi et au développement du territoire.

Dès le niveau local, (de la commune à la région), des outils d'intervention économiques devraient être mobilisés à l'appui de ces mobilisations. Par exemple, il faut abolir les exonérations de cotisations sociales qui alourdissent le coût du capital (gains alimentant les dividendes et les banques).

Au contraire, les entreprises et les collectivités publiques qui investissent pour développer l'emploi et les services publics devraient pouvoir bénéficier de bonifications d'intérêts, versées par des fonds régionaux pour l'emploi et la formation (fonds alimentés par une réorientation des compensations de l'État pour compenser ces exonération) pour réduire le coût de leurs emprunts, sous le contrôle des salariés et des citoyens.

La même logique devrait prévaloir au niveau national avec un fonds national travaillant en liaison avec un pôle financier public associant en réseau les institutions financières existantes (Banque publique d'investissement, Banque postale, Caisse des dépôts, Banque de France...) avec des banques nationalisées et avec les banques mutualistes qui occupent une place considérable dans notre système financier.

Parallèlement, la fiscalité des entreprises serait utilisée pour pénaliser les délocalisations, les sorties de capitaux, les licenciements, la précarisation des emplois, les gaspillages d'investissements matériels et de ressources naturelles. C'est à cela que serviraient :

✓ la taxation des revenus financiers des entreprises :

- ✓ un impôt sur les sociétés rendu progressif et modulé selon la politique d'emploi, de salaires et de formation des entreprises assujetties;
- ✓ la modulation des cotisations sociales patronales selon le même principe;
- ✔ la création d'un impôt sur le capital ancré dans les territoires et favorisant la création de valeur ajoutée.

Mais la France n'est pas isolée dans le monde.

Elle est prise dans la « mondialisation » financière qui est le terrain de domination des marchés financiers. La construction européenne actuelle est conçue pour l'y enchaîner avec la monnaie unique, la banque centrale prétendue indépendante et les contraintes budgétaires formalisées dans le Pacte de stabilité puis dans le « traité sur la stabilité et la gouvernance » européennes et l'encadrement de plus en plus invasif des politiques budgétaires nationales.

Il faut donc une autre construction européenne pour retourner le pouvoir de la Banque centrale européenne contre les marchés financiers.

Ses dirigeants reconnaissent aujourd'hui que les 1000 milliards d'euros prêtés aux banques en novembre 2011 et février 2012 n'ont pas servi à revitaliser l'économie de la zone euro, et que, si la BCE devait rééditer l'opération, elle devrait veiller à ce que cela serve prioritairement à soutenir les investissements des PME.

Mais pour l'instant, rien ne vient à l'appui de cette prise de conscience. Pire, il est question de « titriser » les crédits aux PME (c'est-à-dire les rendre négociables sur un marché financier), comme on l'a fait aux États-Unis pour les crédits immobiliers aux ménages, les fameux <u>subprime</u>, avec les résultats qu'on sait!

<u>C'est donc une toute autre voie qu'il</u> convient d'emprunter.

La BCE devrait remonter sévèrement le taux d'intérêt auquel elle refinance les crédits bancaires qui nourrissent la spéculation financière et immobilière.

À l'inverse, elle devrait refinancer à 0 % les crédits finançant des investissements répondant

FISCALITE - FISCALITE - FISCALITE



des critères précis en matière économique (création de valeur ajoutée dans les territoires), sociaux (emploi, formation, salaires) et écologiques (économies d'énergie et de matières premières).

Le Fonds de développement économique, social et écologique européen proposé par le programme

L'humain d'abord! du Front de gauche serait destiné à cela, et au financement du développement des services publics. Ses ressources seraient apportées par des titres acquis, dès leur émission, par la BCE.

Cette pratique est interdite par les traités européens actuels : il est donc urgent de rendre irrésistible l'exigence de les remplacer par un nouveau traité.

- Mais dès aujourd'hui, on peut exiger qu'un Fonds européen de ce type soit financé par la Banque européenne d'Investissements qui, ellemême, peut se refinancer auprès de la BCE.
- Dès aujourd'hui en effet : car seul le développement des luttes sociales et politiques, en France et en Europe, pourra avoir la force de rendre irrésistibles, face au pouvoir du capital et des marchés financiers, ces exigences. Ces luttes existent.

Pour ne prendre qu'un exemple, la CGT de l'entreprise chimique Kem One a développé son propre projet de relance de l'activité après que son précédent propriétaire, un financier américain, l'avait ruinée.

Le projet CGT définissait les moyens d'une reprise de l'entreprise avec la participation de ses partenaires historiques (Total, Arkema, EDF) et celle de la puissance publique via la BPI et le fonds régional pour l'emploi de la région Rhône-Alpes.

Il prévoyait le financement par les banques de 400 millions d'euros d'investissement et réclamait le soutien de la BCE et de la Banque de France à ces crédits sous forme d'un refinancement à 0 %.

Faute d'un soutien jusqu'au bout du gouvernement Ayrault, ce projet n'a pas été retenu mais son existence a pesé dans les conditions qui ont permis la reprise conjointe par deux opérateurs privés, sans licenciements, sans baisse des salaires et avec la totalité de l'activité de l'entreprise.

Les points positifs et négatifs de cette expérience sont riches d'enseignements pour les luttes qui vont se poursuivre pour l'emploi et pour un autre crédit, en France et en Europe. Ce n'est pas là la voie de la facilité : mais c'est la

seule qui peut nous rendre plus forts que les marchés financiers pour nous libérer du coût du capital



N° à commander à : frauch@pcf.fr

Numéro d'économie et politique consacré au coût du capital avec au sommaire :

- L'édito, une campagne nationale consacrée au coût du capital
- Conjoncture France : méthode Coué et intox
- Chômage : la douche froide de novembre
- · Rien sous les sapins pour les smicards
- Mettre à plat la fiscalité française mais pas les citoyens
- Congrès du PGE (14 décembre 2013)
- Lutter contre le coût du capital pour des dépenses d'expansion sociale et permettant une efficacité nouvelle
- Un exemple : Alcatel-Lucent
- Construction navale : le chantier de St Nazaire.
- L'obsession de la réduction du coût du travail pour servir le capitalisme.
 Quelle alternative ?
- Contre le coût du capital, pour une relance du progrès social.
- La bataille pour l'emploi et la formation dans le Val-de-Marne.
- Coût du capital et collectivités territoriales : l'exemple de Seine-St denis.
- Alcatel-Lucent : cas d'école du coût du capital.
- Vers une formation professionnelle et continue pour tous
- L'accord sur la formation professionnelle du 14 décembre 2013
- La loi Fioraso dans l'impasse
- Les théories sur les crises depuis 3 siècles
- · A propos du « prix Nobel » de Fama
- Yves St-Jours, Éloge du droit social



Des chômeurs trop indemnisés, frein à la reprise d'emploi?

Petit rappel sur l'indemnisation (source Darès):

L'indemnisation du chômage a pour but de procurer un revenu de remplacement aux salariés privés d'emploi. Pour être indemnisé au titre du chômage en France, il faut rechercher un emploi et être inscrit sur les listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi. Cependant, sous certaines conditions d'âge ou de durée de cotisation, une dispense de recherche d'emploi pouvait être accordée. Dans ce cas, les personnes perçoivent une allocation d'indemnisation du chômage sans être inscrites sur les listes de Pôle emploi.

Depuis 1984, l'indemnisation du chômage en France est structurée en deux régimes distincts :

- Un régime d'assurance (le régime d'Assurance chômage), fonctionnant suivant un principe contributif, et servant aux personnes involontairement privées de leur emploi pouvant justifier d'un certain passé dans l'emploi, pour une durée limitée, une allocation dépendant de leurs revenus d'activité passés. Cette allocation s'appelle depuis juillet 2001 l'allocation de retour à l'emploi (ARE) ;
- Un régime de solidarité nationale (RSN), qui indemnise certaines populations spécifiques : les demandeurs d'emploi en fin de droit de l'assurance chômage, auxquels est versée l'allocation de solidarité spécifique (ASS), des personnes ayant commencé à travailler très jeunes qui pouvaient percevoir l'allocation équivalent retraite (AER) ou qui peuvent percevoir l'allocation transitoire de solidarité (ATS), les anciens prisonniers, les salariés expatriés et les demandeurs d'asile, qui peuvent recevoir l'allocation temporaire d'attente (ATA).

L'Assurance chômage est financée par les cotisations des salariés et des employeurs à l'Unédic, tandis que le régime de solidarité nationale est financé par l'Etat à travers le fonds de solidarité.

Evolution du chômage en 2013

En France métropolitaine, le chômage des catégories A, B, C (actes positifs de recherche d'emploi) est passé de 4619,4 milliers en décembre 2012 à 4898,1 milliers en décembre 2013, soit une augmentation de 6 %. Pour l'ensemble des catégories inscrites à pôle emploi, ce chiffre atteint 5563,7 milliers.

Pour rappel:

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi ayant travaillé moins de 78h dans le mois

Catégorie C: demandeurs d'emploi tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi ayant exercé une activité réduite longue (plus de 78h) dans le mois.

Il s'agit pour la catégorie D de demandeurs d'emploi non tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...

Il s'agit pour la catégorie E de demandeurs d'emploi non tenu de faire des actes positifs de recherche d'emploi parce que bénéficiaire de contrats aidés ou créateurs d'entreprise.

Demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi				
	Dec 2012	Dec 2013	variation	
Catégorie A, B, C	4619,4	4898,1	+ 6 %	
Catégories D,E	619,8	665,6	+ 7,4 %	

FISCALITE - FISCALITE - FISCALITE



Le chômage ne cesse de grimper. Et les perspectives pour 2014 ne font pas changer cette tendance. L'Unédic prévoit en effet une augmentation de 63200 demandeurs d'emplois pour 2014 dans la seule catégorie A.

Mais pas un jour sans que les médias n'annoncent de nouvelles entreprises avec des suppressions massives d'emplois ou purement et simplement la fermeture.

- La loi mal nommée « de sécurisation de l'emploi » facilite grandement et accélère ces plans.
- A l'autre bout, les ruptures conventionnelles se sont amplifiées depuis leur création en 2008.

Alors que les sondages montrent qu'une majorité de français craignent la perte de leur emploi, les médias, la propagande gouvernementale ont porté le mythe du « chômeur profiteur ».

Alors que vient de s'ouvrir les négociations entre patronat et syndicats sur l'indemnisation des chômeurs, une majorité de français serait sensible, à ce mythe.

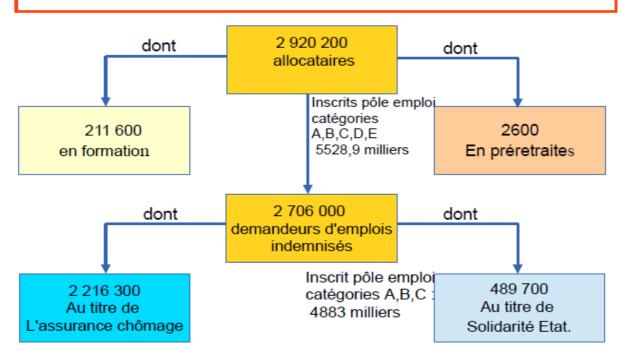
Plusieurs pistes sont formulées qui pourraient pour certaines se cumuler :

- Augmentation du nombre de mois exigés pour l'ouverture des droits (8 au lieu de 4);
- diminution de la durée d'indemnisation,
- diminution de l'indemnisation elle-même,
- dégressivité, radiations...

Toutes mesures qui ne créeront pas un emploi de plus, et qui exonèrent le patronat de ses responsabilité dans la montée du chômage (voir article sur le coût du capital).

Pourtant, l'indemnisation des chômeurs ne concerne pas la moitié d'entre eux comme le montre le schéma suivant.

Demandeurs d'emplois indemnisés au 31 octobre 2013



Source pôle emploi, DSEE

Moins de la moitié (45,38%) des chômeurs inscrit à pôle emploi, en catégorie A, B, C donc soumis à des actes positifs de recherche d'emploi, sont indemnisé au titre de l'assurance chômage.

Dix huit pour cent sont indemnisé au titre de la solidarité d'Etat





Dans le sondage de BVA pour i-Télé et le Parisien-Aujourd'hui du 1^{er} février, 82 % des personnes interrogée seraient pour que les salariés puissent moins cotiser en échange d'un plafonnement de leur allocation future.

Outre que les questions de ce sondage ont été quelque peu orientées (pas d'autres alternatives proposées aux sondés pour résorber le déficit de l'unedic), cette réponse montre une méconnaissance de la réalité des allocations versées aux chômeurs. Pas étonnant quand les médias multiplient les exemples « de profiteurs » qui trichent et se font verser des allocations à haut niveau (?).

Nous avons vu que moins de la moitié des chômeurs touchent une allocation au titre de l'assurance chômage mais le niveau de celleci dépasse, en moyenne, à peine les mille euros. Quand aux heureux récipiendaires de l'allocation de solidarité, la grande majorité d'entre-eux touchent entre 450 et 524 euros. Et comme la durée du chômage tend à s'allonger : plus d'un an, + 13,3 % en 2013

Taux d'indemnisation revalorisés
du Régime Solidarité au 31 décembre 2012

Taux	Allocation de solidarité spécifique		
mensuel en €	Effectifs	pourcentages	
0 à 74	3062	0,81 %	
75 à 149	4445	1,18 %	
150 à 224	5656	1,5 %	
225 à 299	6880	1,82 %	
300 à 374	8209	2,17 %	
345 à 449	9263	2,45 %	
450 à 524	340 268	89,97 %	
525 à 599	13	0 %	
600 à 674	9	0 %	
675 à 749	377	0,1 %	
750 à 824	8	0 %	

dont plus de 3 ans, +17,3 %, les chômeurs n'ayant plus que cette allocation de solidarité pour vivre vont être de plus en plus nombreux.

Indemnisation des allocataires de l'assurance chômage (hors formation)- Distribution – Fin décembre 2012

Pourcentage	Taux mensuel brut	Taux mensuel brut (référence taux plein)
5 % des allocataires percevaient moins de	466 €	575 €
10 % des allocataires percevaient moins de	572 €	858 €
20 % des allocataires percevaient moins de	781 €	941 €
25 % des allocataires percevaient moins de	858 €	968 €
30 % des allocataires percevaient moins de	915 €	992 €
40 % des allocataires percevaient moins de	977 €	1037 €
(médiane) 50 % des allocataires percevaient moins de	1030€	1084 €
60 % des allocataires percevaient moins de	1088 €	1145 €
70 % des allocataires percevaient moins de	1165 €	1241 €
75 % des allocataires percevaient moins de	1229 €	1322 €
80 % des allocataires percevaient moins de	1325 €	1431 €
90 % des allocataires percevaient moins de	1707 €	1878 €
95 % des allocataires percevaient moins de	2130 €	2287 €

Le patronat est responsable de la montée du chômage. Il est urgent d'ouvrir d'autres alternatives à la réduction des prestations, quelle qu'en soit les formes. Les gâchis ne sont pas de ce côté mais bien dans les coûts du capital. Dividendes et frais financiers versés aux banques sont des dépenses parasitaires qui pèsent sur le développement de l'emploi, sur les salaires, et assèchent de ce fait la demande.